



CHECKLIST

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LES DEMANDES PRIORITAIRES



2023



PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE POUR UN RAPPROCHEMENT DU LIEU DE RÉSIDENCE DES ENFANTS EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION OU POUR RAPPROCHEMENT D'UN SOUTIEN DE FAMILLE

NUMERO DGFIP

NOM PRENOM

PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT DU LIEU DE RÉSIDENCE DES ENFANTS

SITUATION

AGENT DIVORCÉ OU SÉPARÉ

(titulaire de l'autorité parentale
et d'un droit de visite en cours)

JUSTIFICATIFS

Ordonnance du juge aux affaires familiales
OU

Convention de divorce

Attestation du lieu de scolarisation des
enfants (certificat de scolarité)

OU

Justificatif de domicile des enfants (si en-
fants non scolarisés)

PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT D'UN SOUTIEN DE FAMILLE

SITUATION

AGENT VEUF, DIVORCÉ, SÉPARÉ OU CÉLIBATAIRE AVEC ENFANT A CHARGE

(aide matérielle et morale
apportée par les ascendants
(ligne directe), descendants
(ligne directe), frères / sœurs
de l'agent ou ascendant (ligne
directe) de l'enfant)

JUSTIFICATIFS

Document attestant de la situation de
parent isolé (copie avis d'imposition, un
extrait du jugement de séparation)

Copie du/des livret(s) de famille

Attestation de la personne désignée sou-
tien de famille

Justificatifs du lieu de résidence de la per-
sonne désignée comme soutien (facture
gaz, EDF, contrat de bail, avis TH...)